



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU MASSIF DES PYRÉNÉES

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 11 décembre 2020

Réunion du groupe « Pastoralisme et Ours » du 11 décembre 2020

Étienne Guyot, préfet de la Région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a présidé, le 11 décembre 2020, pour la 4^{ème} fois, le groupe « Pastoralisme et Ours » en visioconférence, auquel ont participé des représentants des professions agricoles, des associations de protection de l'environnement, des différentes fédérations (randonnées pédestres, chasse...) et des parcs naturels, des parlementaires, des conseillers régionaux Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, et des élus locaux (conseils départementaux, communes et EPCI, associations d'élus).

Cette réunion a également associé des représentants du Ministère de l'agriculture et du Ministère de la transition écologique, les préfets et sous-préfets des départements du massif, les services de l'État en région (DRAAF, DREAL), et dans les six départements du massif des Pyrénées (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Atlantiques et Pyrénées-Orientales), ainsi que les établissements publics concernés (ONF, OFB).

Toujours dans l'objectif d'une meilleure cohabitation possible entre l'ours et les activités pastorales, cette réunion a permis de dresser un premier bilan de la saison d'estive 2020, d'échanger sur les actions mises en œuvre dans le cadre de la feuille de route du 4 juin 2020, sur les difficultés rencontrées par les acteurs de terrain, et aussi sur les actions à renforcer en vue de préparer la prochaine saison d'estive.

Bilan des mesures de protection et d'accompagnement

Le préfet a souligné l'évolution plutôt favorable de la situation globale, le bilan des dommages 2020 sur le massif des Pyrénées montrant une stabilisation du nombre de constats réalisés et une baisse du nombre des victimes de prédation. Un des éléments d'explication réside dans le renforcement des dispositifs de protection et d'accompagnement des éleveurs et des bergers par la mobilisation de crédits supplémentaires par l'État. Mais, compte tenu du raccourcissement de la saison d'estive cette année, et d'autres éléments conjoncturels, il convient de rester prudent dans l'interprétation de ce bilan.

En effet, plusieurs mesures de protection ont été mises en place cette année :

- mise en œuvre du constat déclaratif en Ariège (66 constats ont été dressés)
- financement de 9 nouveaux abris pastoraux
- financement de 3 postes de bergers
- renforcement des effectifs de la brigade d'effarouchement (6 agents de l'OFB au lieu de 2 en 2019)
- amélioration du dispositif Info-ours et du service de SMS (34 000 SMS envoyés)
- mise en place de panneaux d'information à l'attention des randonneurs (60 sites équipés)

Ces mesures ont fait l'objet d'un financement national total à hauteur d'1,2 M€ en 2020 (contre 985 000 € en 2019).

L'État s'est également engagé à mieux accompagner la profession agricole grâce à :

- la formation des bergers, qui a été en partie reportée en 2021 en raison de la crise sanitaire ; un travail collaboratif va être engagé pour développer et consolider cette offre de formation
- le protocole « foyers de prédation/estives prédatées » : l'État a mobilisé des moyens conséquents pour renforcer les équipements des estives prédatées, la conduite des troupeaux et les actions d'éloignement : effarouchement (27 autorisations d'effarouchement simple et 34 interventions au titre de l'effarouchement renforcé en 2020), chiens de protection, financement des diagnostics de vulnérabilité, etc.

Enfin, comme s'y était engagé le préfet, des groupes de travail locaux ont été mis en place sous l'égide des préfets de département dans le but d'améliorer encore l'association de tous, la concertation et la transparence dans les décisions qui sont prises. Ces groupes associent tous les acteurs des territoires (élus, professionnels, associations, services de l'État) afin de mettre en œuvre, au plus près du terrain, la politique de l'État en matière de maintien de l'activité pastorale, d'accompagnement de l'élevage confronté à la prédation et de préservation de la population d'ours brun.

Le financement total de l'aide au pastoralisme s'élève à 7 850 000 M€ (contre 6 610 000 M€ en 2019).

La préparation de la campagne d'estive 2021

Véritable lieu d'échanges et d'écoute, la réunion du groupe « Pastoralisme et Ours » a permis aussi à l'État de recueillir les observations et les propositions formulées par les acteurs de terrain pour améliorer les dispositifs existants et mieux préparer la saison d'estive 2021. Ainsi, la profession agricole a demandé notamment la construction de vraies cabanes, et pas seulement d'abris : un groupe de travail va être installé sur ce sujet. La prolongation en 2021 du dispositif d'effarouchement renforcé a aussi été demandée.

Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a déclaré : *"Le bilan des mesures de protection et d'accompagnement démontre la volonté de l'État de respecter ses engagements et de les traduire en actions concrètes et très opérationnelles afin de répondre aux attentes de chacun au plus près du terrain. Notre démarche porte donc du fruit, bien que de nombreuses voies d'amélioration demeurent, que nous allons parcourir ensemble, notamment dans le cadre de la préparation de la saison d'estive 2021."*

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.occitanie.gouv.fr/communiqués